

Conseil municipal | Séance du 17 octobre 2019

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2019-10-17-42 | Vie associative - Subvention exceptionnelle -
Les mordus de la pêche
Sur le rapport de Monsieur Rodriguez Michel**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 11 octobre 2019

L'An deux mille dix neuf, le 17 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézic, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Samia Lage donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézic, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Etaient excusés :

Madame Pascale Hubart.

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M'Builu

Exposé des motifs :

L'association Les mordus de la pêche a été créée en septembre 2017 avec pour objectifs de préserver l'espace naturel de l'étang de la Cottonnière, et de redonner vie à cet espace en organisant des concours de pêche, des ateliers avec les enfants des écoles ...

Lors de la dernière saison 2018-2019, l'association a :

- déblayé les $\frac{3}{4}$ des contours de l'étang, permettant aux habitants de se rendre à nouveau sur ce site naturel,
- recensé les variétés de poissons présentes sur l'étang et comptabilisé ceux-ci.
- mis en place des actions d'éducation à l'environnement avec les Animalins de l'école Ferry/Jaurès.

L'association, manquant aujourd'hui de moyens financiers pour l'achat de produits qui nettoieraient en profondeur l'étang et pourraient permettre à terme de consommer la pêche, sollicite la municipalité pour l'achat de ces produits.

Le Conseil municipal

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- L'implication de l'association Les Mordus de la pêche dans la préservation de notre environnement,
- Les charges générées pour l'entretien de l'Etang de la Cottonnière,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'accorder à l'association Les mordus de la pêche une subvention exceptionnelle de 552,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 21/10/2019

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20191017-lmc114574-DE-1-1